

Saint-Augustin

tarifs au 01/01/2025

HORAIRES			FORFAITS ⁽²⁾		
15 mn	1,25 €	0,45 €	A retirer à l'accueil à votre arrivée		
1h	4,90 €	1,70 €	Week-end ⁽³⁾ (vend 14h à lun 09h)	72,00 €	26,00 €
3h	14,70 €	5,10 €	2 jours ⁽⁴⁾	80,00 €	28,00 €
heure supp.	4,90 €	1,70 €	3 jours ⁽⁴⁾	103,00 €	36,00 €
De 9h à 24h	44,10 €	15,30 €	1 semaine ⁽⁴⁾	195,00 €	68,00 €
Indemnité forfaitaire ⁽¹⁾	44,10 €	15,30 €	2 semaines ⁽⁴⁾	273,00 €	96,00 €
Au-delà (heure sup.)	1,50 €	0,60 €	1 mois ⁽⁴⁾	341,00 €	120,00 €

ABONNEMENTS

PLACE LIBRE			GPL ⁷	  3m	 ⁽⁶⁾ 
Mensuel	310,00 €	108,00 €	217,00 €	155,00 €	248,00 €
Trimestriel	868,00 €	303,00 €	607,00 €	434,00 €	694,00 €
Annuel	3100,00 €	1080,00 €	2170,00 €	1550,00 €	2480,00 €
Annuel ⁽⁵⁾ prélevé mensuellement	284,00 €	99,00 €	198,00 €	142,00 €	227,00 €

RÉSIDENTS PETITS ROULEURS EN PLACEMENT LIBRE ⁽⁷⁾	 Min.	 Max.	 Min.	 Max.
Mensuel	173,00 €	248,00 €	60,00 €	86,00 €
Trimestriel	485,00 €	694,00 €	169,00 €	242,00 €
Annuel	1730,00 €	2480,00 €	600,00 €	860,00 €
Annuel ⁽⁵⁾ prélevé mensuellement	159,00 €	227,00 €	55,00 €	78,00 €

PLACE RÉSERVÉE		VÉLO
Mensuel	387,00 €	Mensuel 12,00 €
Trimestriel	1085,00 €	Trimestriel 26,00 €
Annuel	3870,00 €	Annuel 78,00 €
Annuel ⁽⁵⁾ prélevé mensuellement	354,00 €	

Tarifs TTC au 01/01/2025 sous réserve de disponibilité. Toute période commencée est due intégralement. * Tarifs applicables sur présentation au local d'accueil du parking de la carte mobilité inclusion (CMI) mention «stationnement», ou carte européenne de stationnement pour personnes handicapées et de votre ticket de stationnement. ⁽¹⁾ Tout usager stationnant un véhicule en contravention avec le règlement intérieur (stationnement sur un emplacement non autorisé, sur l'emplacement d'un tiers, sur deux emplacements etc...) ou ne pouvant justifier de son titre de stationnement (ticket perdu, badge) est redevable d'une indemnité forfaitaire d'occupation sans droit, au tarif indiqué, pour toute période indivisible de 24h à compter de la constatation des faits. ⁽²⁾ Tout dépassement de forfait sera facturé sur la base des premières tranches de la grille tarifaire en vigueur. ⁽³⁾ Entrée et sortie multiples. ⁽⁴⁾ Date à date, entrées et sorties multiples. ⁽⁵⁾ Prix par mois, prélèvement automatique obligatoire. ⁽⁶⁾ Hors recharge électrique. ⁽⁷⁾ Réduction en fonction du nombre de sorties du véhicule.